



15ème législature

Question N° : 41640	De M. Sylvain Waserman (Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Accès au traitement de l'algie vasculaire de la face en France	Analyse > Accès au traitement de l'algie vasculaire de la face en France.
Question publiée au JO le : 05/10/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Sylvain Waserman interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mise en commercialisation et le remboursement du traitement pour les patients souffrant d'algie vasculaire de la face (AVF). En effet, M. le député a été alerté de cette problématique par une malade qui témoigne, avec courage et une très grande dignité, de sa souffrance pour sensibiliser l'opinion. L'AVF est une pathologie qui s'apparente à de très fortes migraines entraînant des crises pouvant durer jusqu'à 3 heures consécutives et parfois des journées entières. La formation des médecins à la reconnaissance de cette maladie semble largement insuffisante et débouche sur des retards de diagnostics pouvant atteindre plusieurs années alors que, selon les dernières études épidémiologiques, environ une personne sur 500 souffre d'une forme d'AVF. À ce jour, le traitement (Aimovig) qui s'administre sous forme d'auto-injection, une fois par mois, n'est toujours pas disponible en France alors qu'il est autorisé sur le marché dans plusieurs autres pays européens. De plus, ce traitement est particulièrement coûteux, son prix pouvant s'élever à 560 euros par mois. Il attire donc son attention sur cette situation et l'interroge sur l'accès au traitement en France, ainsi que son remboursement par la sécurité sociale.